



Actu' HAL ités

Numéro 2, Janvier 2020

HAL et le CNRS :

Novembre 2019, le CNRS publie sa [feuille de route pour la science ouverte](#).

Concernant les publications, il est dit : « *Les publications scientifiques, produites par le travail des chercheurs et des chercheuses du CNRS, et financées en majorité sur des fonds publics, doivent être à 100 % accessibles et ré-utilisables à l'échelle de temps de la feuille de route. Les droits d'auteur ne doivent pas être cédés.* »

« *Une première mesure a été prise dès 2019 par le CNRS qui demande à ce que seules les publications présentes dans HAL puissent être signalées dans le Crac (Compte rendu annuel des chercheurs et des chercheuses) 2019. La même mesure pour le compte rendu Ribac (activité annuelle des chercheurs et des chercheuses en SHS) est prévue pour 2020.* »

Le Contrat d'objectifs et de performance [\(COP\)](#) 2019-2023 entre l'État et le CNRS conforte une politique volontariste pour le développement de la science ouverte (Cf. page 48).

Le 10 janvier, le Directeur Général Délégué à la Science du CNRS, dans sa lettre adressée aux chercheuses et chercheurs en SHS informe que : « *les rubriques "publications scientifiques" du formulaire RIBAC spécifique au CNRS pour l'élaboration annuelle de leur rapport d'activité, seraient désormais alimentées uniquement à partir des dépôts réalisés dans HAL.* »

Vos démarches pour mener à bien ce passage :

Se créer un compte dans [HAL-SHS](#)

Saisir une de vos [références](#)

Puis créer votre idHAL

Et adresser à l'assistance RIBAC (inshs.ribac-assistance@cnrs.fr) votre idHAL pour qu'il soit connecté à votre compte RIBAC.

Besoin d'aide, je suis là, à la MSHS : nathalie.marlet@univ-poitiers.fr

En bibliothèque Universitaire : [le calendrier des formations](#)

Mais aussi : <https://www.ccsd.cnrs.fr/formations-en-ligne/>



Rédaction : Nathalie Marlet